

De 1960 à 1971: en Suisse, la lutte continue...

Le suffrage féminin finalement accepté dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève représente des premières victoires mais le combat n'est pas terminé. Dans 22 cantons, les femmes n'ont toujours pas le droit de vote et le suffrage féminin au niveau fédéral est loin d'être acquis. Il faut attendre le 27 juin 1966 pour que le premier canton alémanique, Bâle-Ville, accorde les droits politiques à ses citoyennes avec 57,3% de oui.

En 1968, le gouvernement suisse envisage la ratification de la Convention européenne des droits de l'Homme et des libertés fondamentales avec des réserves, du fait que les Suissesses n'ont toujours pas le droit de vote. Les associations féminines protestent. Elles réclament que le problème du suffrage féminin soit réglé avant la ratification de la Convention. Inspirée par les *Mouvements de libération des femmes* (MLF), la nouvelle génération qui se bat pour acquérir les droits politiques organise une «marche sur Berne», qui se déroule le 1^{er} avril 1969. Ce jour-là, environ 5000 femmes manifestent devant le Palais fédéral avant de remettre au Conseil fédéral une lettre de protestation s'opposant à la ratification de la Convention. Le 16 juin, semblant passer outre, le Conseil national donne un préavis favorable à la Convention. Cependant, le 7 octobre le Conseil des États, qui souhaite supprimer les réserves avant la signature, bloque le processus. Dans le même temps, une motion invite le Conseil fédéral à préparer un projet de loi pour introduire le suffrage féminin.

Le 23 décembre 1969, le Conseil fédéral propose une modification de l'article 74 de la Constitution comme suit:

- l'extension du droit de vote et d'éligibilité aux femmes en matière fédérale.
- le droit de vote et d'éligibilité des femmes dans les communes et cantons relève du droit cantonal.

Le projet est accepté par les Chambres fédérales au cours de l'été 1970 et la deuxième votation fédérale sur le suffrage féminin est fixée au 7 février 1971.

La campagne pour cette votation fédérale n'a de loin pas la virulence de la précédente. Les opinions anti-suffragistes existent encore mais elles sont minoritaires et ne font pas l'objet d'une campagne d'affichage. Toutes les affiches sont en faveur du suffrage féminin: on peut même dire qu'elles fleurissent puisque les graphistes, illustrateurs et illustratrices semblent avoir été très inspiré-e-s par des motifs floraux [👁️ PAGES 53-55].

Le 7 février 1971, les Suissesses acquièrent enfin l'intégralité de leurs droits politiques au niveau fédéral. Dans 12 cantons encore, les femmes ne peuvent voter aux niveaux cantonal et communal alors que le droit fédéral leur est accordé. Le combat continue jusqu'au 27 novembre 1990, date à laquelle le dernier canton réfractaire, Appenzell Rhodes-Intérieures, se voit imposer le suffrage féminin par décision du Tribunal fédéral.

Le 7 février 1971, les Suissesses acquièrent enfin l'intégralité de leurs droits politiques au niveau fédéral avec 65,7 % de oui contre 34,3 % de non et une participation de 57,7%.

